

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 07589 Numéro SIREN : 822 137 857 Nom ou dénomination : AACHOUR

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2023 sous le numéro de dépôt 23241

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/10/2021 Et clos le 30/09/2022

23841 Régime simplifié d'imposition ☒
Régime réel normal ☐

Declaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

A IDENTIFICATION

Désignation, SIRET, Adresse de la société : AACHOUR
5 RUE EUGENE VARLIN
93100 MONTREUIL
82213785700014

Adresse du siège social : - 6 NOV. 2023
TRIBUNAL DE COMMERCE
ACTUOBIGNY (Seine-Saint-Denis)
Activités exercées :
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Ancienne adresse : (en cas de changement)
N° Téléphone :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal 26 631
Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%
Déficit

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%
PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%
PV exonérées (art. 238 quinquies)

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies
Jeunes entreprises innovantes
Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur
Zone de développement prioritaire Art. 44 septuies
Entreprises nouvelles art. 44 septies
Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies
Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies
Autres dispositifs
Bénéfice (-) ou déficit (-) exonéré
PV exonérées relevant du taux à 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :
Nom et adresse de société tête de groupe :

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON
Si oui, indication du logiciel utilisé :
ECF :
Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :
ARC FIDUCIAIRE
14 RUE ALFRED DE MUSSET
94450 LIMEIL BREVANNES
FR
Tél 0953336018

Nom et adresse du conseil :
Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :
N° d'agrément du CGA :
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :

Identité du déclarant :
Date :
Lieu : MONTREUIL
Qualité et nom du signataire :
AACHOUR AAZIZE
GERANT

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise		AACHOUR		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		5 RUE EUGENE VARLIN		93100 MONTREUIL	
Numéro SIRET *		8 2 2 1 3 7 8 5 7 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010 180 000	012	180 000
	{ Autres *	014 8 090	016 8 090	
	Immobilisations corporelles *	028 27 867	030 12 853	15 013
	Immobilisations financières * (1)	040 2 553	042	2 553
	Total I (5)	044 218 510	048 20 943	197 566
ACTIF CIRCULANT	STOCKS { Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 1 503	052	1 503
	{ Marchandises *	060 482	062	482
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068 526	070	526
		{ Autres * (3)	072 1 371	074
	Valeurs mobilières de placement	080 5 921	082	5 921
	Disponibilités	084 25 211	086	25 211
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096 35 015	098	35 015
	Total général (I + II)	110 253 526	112 20 943	232 582

PASSIF		Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 500	
	Ecart de réévaluation	124		
	Reserve légale	126		
	Reserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131)	132	
	Report à nouveau	134	98 151	
	Résultat de l'exercice	136	22 636	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	122 288	
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	19 334	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	23 041	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :	169 48 965)	172	67 917
	Produits constatés d'avance	174		
Total III		176	110 293	
Total général (I + II + III)		180	232 582	

RENOUVOIS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an
(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire article 302, lignes A bis du Code général des impôts		Designation de l'entreprise		AACHOUR		Néant ☐ *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 30/09/2022			
				018					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	32 455		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	227 415	
		Services			217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues						226	2 472	
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	262 342	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	12 309	
	Variation de stock (marchandises)*						236	- 320	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	82 235	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	-1 191	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	33 591	
	Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		2 947		244	3 817	
	Remunerations du personnel*						250	89 191	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	10 607	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements*						254	4 787
Dotations aux provisions						256			
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	235 030		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	27 312		
Produits financiers (III)		280				294	680		
						290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	3 995		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	22 636		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		22 636	314		
REINTEGRATIONS	Remunerations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39 A C G I) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 NOT 50)				324		3 995		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cits d'associés	247		Écarts de valeurs Liquidables sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration art 239 series D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 series)	986		ZFU TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 series)	981		JEI (44 series A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassin d'emploi à dynamiser (art 44 quinquies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345							
	Bassins urbains à dynamiser BUD (art 44 terdecies)	992		Zone de développement prioritaire	993				
	Dont divers	Crédance due au report en arrière du déficit				346		350	
		Deduction Exceptionnelles :	- art. 39 decies				655		
			art. 39 decies A				643		
			art. 39 decies B				645		
			art. 39 decies C				647		
			art. 39 decies D				648		
			Simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
			art. 39 decies F				990		
art. 39 decies G				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						352	26 631	354	
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						370	26 631	372	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	180 000	402		404		406	180 000				
	Autres	410	8 090	412		414		416	8 090				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 318	442	864	444		446	7 182				
	Installations générales, agencements divers	450	8 185	452		454		456	8 185				
	Matériel de transport	460	12 500	462		464		466	12 500				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	2 553	482		484		486	2 553				
TOTAL		490	217 646	492	864	494		496	218 510				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	8 090	502		504		506	8 090		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 812	532	1 163	534		536	5 976		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 760	542	1 123	544		546	2 884		
	Matériel de transport	550	1 493	552	2 500	554		556	3 993		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	16 156	572	4 787	574		576	20 943		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Regularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

Logiciel WTAE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 312-3, 3 ^{ème} phrase Avis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : AACHOUR						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2				
Terrains	710		715		3				
Constructions	720		725		4				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5				
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745		6				
Matériel de transport	750		755		7				
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
TOTAL	770		775						
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982t	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 134 bis du CGI	325		381					
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327							
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS	326		380					
N° du centre de gestion agréé				388					
Montant de la TVA collectée				374		15 367			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		10 959			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398					
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : AACHOUR	Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/10/2021	et clos le : 30/09/2022
Données en nombre de mois 12	

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	5.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	259 870
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	259 870

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	2 472
Variation positive des stocks	111	1 511
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	3 983

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	110 867
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	2 592
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	113 459

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	137	150 393
-----------------------------	-----	---------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329 AC et 1329 DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre I, des formulaires n° 1329 AC et 1329 DEF.	117	150 393
--	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD.
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	259 870
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

Logiciel ATAE

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salaires) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

SARL "AACHOUR"

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €

Siège social: 5 RUE EUGENE VARLIN

93100 MONTREUIL

R.C.S Bobigny B 822 137 857

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022, et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 22 636 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau.

1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Pour cet exercice notre chiffre d'affaires H.T. s'élève à 259 870 €.

Le montant des salaires s'élève à 89 191 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 235 030 € soit un résultat d'exploitation de 27 312 €. Et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 22 636 €.

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2022/2023.

Aucun événement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport n'est susceptible d'être porté à votre connaissance.

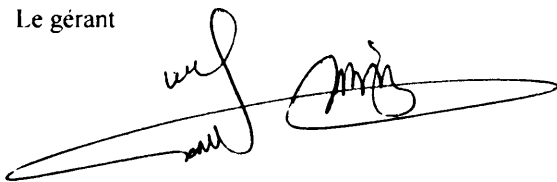
2- Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante soit 22 636 €.

- Dans le poste Report à Nouveau pour: 22 636 €

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le gérant



SARL "AACHOUR"

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €

Siège social: 5 RUE EUGENE VARLIN

93100 MONTREUIL

R.C.S Bobigny B 822 137 857

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit Janvier, à vingt heures, les associés de la Société, «AACHOUR», Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1 500 €, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire audit siège sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur AACHOUR Aazize, gérant associé, présent et acceptant

Le président constate qu'est en dehors de lui titulaire de 50 parts :

- Monsieur AACHOUR Hicham 50 parts sociales,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre ordinaire.

Ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice,
- le compte de résultat, l'annexe et le bilan relatifs à cet exercice,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat,
- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Affectation des résultats de l'exercice clos au 30 Septembre 2022
- Questions diverses.

Après lecture des rapports de la gérance les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 30 Septembre 2022 tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne quitus au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 22 636 € de la façon suivante :

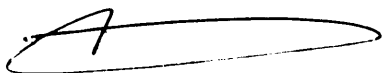
- Dans le poste Report à Nouveau pour : 22 636 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur AACHOUR Hicham



Monsieur AACHOUR Aazize

